

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Créations et suppressions  
d'emplois permanents

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET  
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD  
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET  
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE  
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

**Représenté :** François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

**Absent excusé :** Fabrice GLORIA

**Absents :** Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André  
LAMONTAGNE, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240627-2024-06-27-132-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents de manière à le faire correspondre aux besoins réels de fonctionnement des services de la collectivité pour les raisons suivantes :

- Suppression d'un emploi de directeur territorial à la suite de la mutation de l'agent qui occupait le poste, remplacé par un attaché principal.
  - Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe, à la suite de la nomination de l'agent qui l'occupait sur le grade d'attaché après sa réussite au concours.
  - Suppression de l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à la suite du départ à la retraite de l'agent.
  - Transformation de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classes à 25/35<sup>e</sup> et 33/35<sup>e</sup> en postes d'adjoints techniques sur les mêmes quotités horaires pour permettre la mise en stage des agents concernés.
  - Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 24,1/35<sup>e</sup> et d'adjoint technique à 13,22/35<sup>e</sup>, vacants et inadaptés aux besoins.
  - Création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps plein pour permettre la nomination d'un agent exerçant ces fonctions actuellement mais sur le grade d'adjoint technique.
- 
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
  - Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 15 février 2024 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
  - Considérant les besoins du service ;
  - Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 juin 2024 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré : :**

- **CRÉÉ**, au tableau des emplois :
  - un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à raison de 35 heures ;

Accusé de réception en préfecture  
061-000068468-20240627-P024-06-27-132-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception en préfecture : 01/07/2024

- un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 25 heures.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoute le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

➤ **SUPPRIME**, au tableau des emplois :

- un emploi permanent à temps complet au grade de directeur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emploi des attachés territoriaux à raison de 35 heures ;
- un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à raison de 35 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à raison de 18,34 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 33 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 25 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 24,31 heures ;
- un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie

hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 13,22 heures.

- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats y relatifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit au 1<sup>er</sup> juillet 2024

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
<b>TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>2</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00		1,00	0	0,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2	2,00
ATTACHE	A	35	6	6,00			6	6,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00		1,00	3	3,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52		1,00	0	0,00
REDACTEUR	B	35	5	5,00			5	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	7	7,00			7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	11	11,00			11	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	17,5	1	0,5			1	0,5
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>44</b>	<b>43,02</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>41,00</b>	<b>40,50</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
INGRENIEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN	B	35	3	3,00			3	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	2	2,00			2	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	30	2	1,71			2	1,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	22	22,00			22	22,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,00	1	0,89			1	0,89
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30	1	0,86			1	0,86
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28	1	0,80			1	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	26	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25	1	0,71		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	16,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	24	24,00			24	24,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	33	0	0,00	1,00		1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,5	1	0,79			1	0,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	31	2	1,77			2	1,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,00	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,5	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	1	0,77			1	0,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	25	1	0,71	1,00		2	1,43
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	1	0,66			1	0,66
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	1	0,57			1	0,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	15	1	0,43			1	0,43
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,22	1	0,38			1	0,38
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>103</b>	<b>95,10</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>94,03</b>	<b>94,03</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240627-2024-06-27-132-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
ANIMATEUR	B	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35	1	1,00			1	1,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION	C	35	1	1,00	1,00		2	2,00
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			<b>8</b>	<b>8,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>			<b>10</b>	<b>9,51</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>9,51</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>			<b>1</b>	<b>1,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>								
ETAPS	B	35	9	9,00			9,00	9,00
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>			<b>9</b>	<b>9,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>177</b>	<b>167,63</b>	<b>3,00</b>	<b>7,00</b>	<b>173,00</b>	<b>165,04</b>

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> JUIL. 2024  
Publié en ligne le 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> JUIL. 2024  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240627-2024-06-27-132-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024